

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Selon la nature du péril et ses impacts sur les équipements communaux, le lieu d'accueil des personnes sinistrées peut varier. Les principaux lieux d'accueil sont :

- La **Maison des Associations** sise 53, avenue de la République
- La **Maison du Jeu de Paume** sise place du jeu de Paume
- L'**École élémentaire** sise place Mancest
- Le **Club House de tennis** sis rue du Stade

Avant de vous déplacer, vérifiez vers quel site vous diriger. Si vous devez venir pendant l'évènement (tempête, orage...) contactez la mairie juste avant votre départ au 01 34 91 00 74 et signalez-vous dès votre arrivée sur site.

PS : N'oubliez pas de préparer votre [kit d'urgence](#).

